

LES PRÉLEVEURS :

RECOMMANDATIONS POUR LE PRÉLÈVEMENT DES TUMEURS

1. Type de tumeurs à congeler

Selon les recommandations de l'INCa actualisées fin 2011 :

▪ Il est actuellement **impératif** de recueillir les tumeurs suivantes à l'état frais lors de leur prélèvement en vue d'une cryopréservation :

- Lymphomes : recueillir tout prélèvement si antécédent ou forte suspicion de lymphome
- Sarcomes : recueillir toutes tumeurs profondes des tissus mous et tumeurs superficielles de plus de 5 cm ou forte suspicion de sarcome
- Tumeurs de l'enfant : recueillir toutes tumeurs développées chez un sujet mineur

▪ Il est actuellement **nécessaire** de recueillir les tumeurs suivantes à l'état frais lors de leur prélèvement en vue d'une cryopréservation :

- Tumeurs cérébrales : recueillir les tumeurs du SNC primitives prélevées chirurgicalement (astrocytome, glioblastome, oligodendrogliome)

2. Consentement du patient

Le clinicien préleveur :

- **Informera** le patient (ou les parents lorsqu'il s'agit d'un mineur) qu'un fragment de tumeur sera cryopréservé dans la tumorothèque du Réseau de Cancérologie d'Aquitaine et que le prélèvement ainsi conservé pourra être utilisé à but diagnostique et/ou à titre scientifique
- **Fera signer au patient** (ou aux parents du mineur) un **formulaire de consentement** où il pourra exprimer son opposition ; un exemplaire sera remis au patient, un feuillet sera archivé dans le dossier du patient et un feuillet accompagnera le prélèvement pour être transmis à la tumorothèque.

3. Prévenir le pathologiste

Le clinicien préleveur doit contacter le pathologiste comme pour un examen extemporané afin de respecter les délais de mise dans le RNA later ou de congélation.